

Les étudiants en 5^{ème} année d'études de Pharmacie reçoivent une formation spécialisée théorique encadrée pour le **service sanitaire** pour les préparer aux interventions et aux messages à délivrer. Il s'agit de présenter les moyens de prévention primaire, c'est à dire avant que la maladie ou le comportement à risque apparaisse.

Nos étudiants sont formés sur 7 thématiques :

LA NUTRITION ET L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

LA SANTÉ SEXUELLE

(prévention des infections sexuellement transmissibles, contraception ...)

LES ADDICTIONS

(drogues licites et illicites)

LA VACCINATION

RISQUES DE L'AUTOMÉDICATION

SANTÉ-ENVIRONNEMENT

PRÉVENTION DES INJECTIONS ET DE

L'ANTIBIORÉSISTANCE

Les supports documentaires sont ceux issus de l'Agence nationale Santé Publique France et des institutions qu'elle recommande :
<https://santepubliquefrance.fr/Sante-publique-France/Service-sanitaire>

*Madame,
Monsieur,*

L'arrêté du 12 juin 2018 fixe les conditions de la mise en œuvre d'un service sanitaire pour les étudiants en santé que tous nos étudiants doivent effectuer. Ensemble, nous avons à développer des actions de prévention devant vos élèves/résidents. Elles doivent s'inscrire dans les démarches en cours dans votre établissement et avec votre soutien. Les enjeux sont majeurs pour la santé publique. Nous vous remercions de l'accueil que vous saurez donner à nos étudiants qui vous contactent. Notre service scolarité est à votre écoute pour toute demande.



Ces actions de prévention feront l'objet d'une **convention de stage tripartite**. Une évaluation obligatoire du travail des étudiants sera réalisée pour validation de leur année d'étude.

Les offres des établissements doivent être déposées sur le site internet :
<https://www.service-sanitaire-idf.fr/>
Ensemble, nous avons la compétence pour réduire les comportements à risque.